



Je demande une explication sur le droit des étrangers

Par **erosmane**, le **09/04/2013** à **01:24**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis etranger j'ai depose pour une asile et voila que j'ai enceinte une fille etrangere sans papier comme moi je veux savoir les demarches pour que nous soyons regularises et les droits de la fille enceinte

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2013** à **04:43**

Bonjour

le fait d'être enceinte ne permet pas en droit la délivrance d'un titre de séjour sauf à ce qu'un des parents soit français et qu'il reconnaisse l'enfant.

Sans autres éléments l'attribution d'un titre de séjour ne saurait être de droit et l'attribution à titre exceptionnel ne saurait aboutir.

Restant à votre disposition.